

doute que la division n'a aucune raison politique. Personne n'en parle en termes de politique de parti, parce que dans aucune de ces régions il n'y a de puissantes tendances politiques. Toutefois, à une époque où les gens sont de moins en moins intéressés à la politique, le fait de disloquer les localités ne fait qu'augmenter l'indifférence.

On demandera peut-être comment on viendra à bout du problème; si on divise le comté de Simcoe entre le Nord et le Sud, qu'advient-il de cette division? La commission de délimitation des circonscriptions électorales a commis une erreur grave. Elle devrait tenir compte davantage de la tendance démographique. Elle ne devrait pas se contenter d'examiner le recensement de 1951 et de 1961 et de dire, voici la tendance. Elle devrait tenir compte de la tendance actuelle. Dans bien des cas, les circonscriptions de faubourgs devraient être maintenues au strict niveau du quotient établi par la loi, parce que ces circonscriptions de faubourgs grandissent rapidement et ce sont les régions qui seront les plus touchées par le remaniement. On devrait faire la part de la croissance future de ces circonscriptions et des fluctuations de la population, car de tels changements sont inévitables.

● (9.10 p.m.)

Il convient qu'une circonscription au centre d'une ville compte la population maximum permise, parce qu'il ne sera pas nécessaire de la modifier lors du prochain remaniement, mais une circonscription comme celle d'York-Nord et la nouvelle circonscription de Peel-Sud, qui comprendra une partie des comtés de Simcoe-Nord et Dufferin, auraient dû être laissées avec le minimum de population, parce qu'en 1971 elles se seront tellement développées qu'il faudra les diviser en deux. Avec la population la plus faible possible, elles auraient pu être modifiées en 1961 sans la dislocation massive qui résulte de ce remaniement. On aurait pu et on aurait dû le faire et j'estime que la commission a agi de façon très arbitraire et imprévoyante en ne tenant compte que des chiffres de population en 1951 et 1961, négligeant les aspects géographiques, les groupes ethniques et autres facteurs.

Les choses n'en seraient pas tellement retardées si la commission examinait sérieusement ces questions et je suis certain qu'en définitive beaucoup plus de Canadiens se

sentiraient touchés de près par la politique à l'échelon du comté. Je suis certain aussi que les circonscriptions seraient mieux réparties.

**M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)):** Monsieur l'Orateur, il m'est difficile d'aborder ce sujet avec calme et logique, sachant que si on donne suite au remaniement tel que prévu, la circonscription de Kent disparaîtra comme telle. Je suis certain que tous les hommes distingués qui ont eu l'honneur de représenter la circonscription de Kent dans le passé partageraient mes sentiments s'ils pouvaient regarder par-dessus mon épaule ce soir et voir la nouvelle carte qui nous est soumise.

J'aimerais signaler à la commission que le comté de Kent est l'un des plus anciens du Haut-Canada. Son histoire remonte à l'an 1615 et des archives volumineuses racontent ce qui s'y est passé depuis 1626.

Afin de juger impartialement la mesure envisagée, j'ai fait de mon mieux pour visiter toute la région afin de savoir ce que les gens pensaient. Ils estiment que s'il faut absolument faire quelque chose, il n'y a plus rien à dire. Je leur ai donné l'assurance que j'étais du même avis et qu'afin d'assurer le progrès de notre système démocratique, ce que nous désirons tous, il fallait prendre les mesures nécessaires pour corriger tout déséquilibre de représentation.

En parcourant ce comté, j'ai constaté que les citoyens perdent patience. Le comté de Kent envoie un représentant à la Chambre des communes du Canada depuis 1867. Lors du remaniement de 1903, le comté de Kent a été divisé en deux circonscriptions: Kent-Ouest et Kent-Est. Lors de celui de 1914, Kent-Est et Kent-Ouest ont été réunis pour former le comté de Kent. De 1914 à 1965, le représentant de ce comté a représenté le comté tout entier. Les citoyens de la région doivent de nouveau envisager la division de leur comté préféré.

Ils sont également menacés de voir disparaître le nom de Kent du nombre des circonscriptions de la province d'Ontario. Ils sont atterrés et ne peuvent comprendre pourquoi ces deux parties seront appelées Lambton-Kent et Essex ou pourquoi Kent ne précéderait pas l'un ou l'autre nom. Il est certain que si la nouvelle appellation se justifie à cause de l'importance de la population ou pour des raisons alphabétiques, il est raisonnable que

[M<sup>me</sup> Wadds.]